La Dépêche de l'Aube

www.ladepechedelaube.org

Hebdomadaire de la fédération de l'Aube du Parti Communiste Français N°1835 du 22 novembre 2024 - Prix : 1,20 €

Accord de libre-échange

AGRICULTEURS : LA COLÈRE CONTINUE

Après la très forte mobilisation du début d'année, force est de constater que la colère des agriculteurs et cultivateurs est toujours bien présente. Ce qui met le feu aux poudres : le Mercosur ! (Marché commun de l'Amérique du Sud, créé en 1991 par l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay et structuré en 1995 en une zone de libre-échange institutionnalisée.)

PAR ***LDA***

L'imminence de la signature de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur, en négociation depuis près de vingt-cinq ans, intervient au pire moment pour le président de la République, déjà sévèrement affaibli par la double défaite de son camp aux élections européennes et aux législatives.

Notre président a affirmé que la France ne signerait pas le traité, position de volte-face pour les libéraux, tous pour pourtant il y a encore quelques années. La volte-face macroniste remonte à 2019. Jusqu'à cette date, la droite ne voyait rien à redire à ce projet dévastateur pour notre agriculture, pour l'environnement et la santé publique, l'emploi et la justice sociale, et qui ne vise qu'à servir les intérêts de quelques grandes firmes.

Il aura fallu la détermination et l'engagement sans faille des élus de gauche pour faire basculer l'opinion. Défenseurs de longue date d'une exception agricole dans les accords commerciaux, les communistes sont convaincus que les biens agricoles ne sont pas des marchandises comme les autres. Prônant la coopération entre les peuples, le PCF s'oppose viscéralement à la mise en concurrence des travailleurs. C'est en ce sens que les sénateurs communistes du groupe CRCE-K ont obtenu la non-ratification du CETA par le Sénat au mois de mars dernier. Il en est de même pour les motivations qui ont conduit le député PCF André Chassaigne à initier une tribune transpartisane signée par 209 parlementaires de tous bords, refusant la ratification de l'accord avec le Mercosur.

Un problème plus profond

Néanmoins, l'accord commercial avec le Mercosur n'est pas le seul mot d'ordre des agriculteurs en colère. Soyons vigilants face aux tentatives de récupération à l'heure où approchent les élections professionnelles agricoles. La transformation agroécologique de notre agriculture demandera des filets de sécurité publics (prix garantis, régime public d'assurance et de gestion des risques, refus des traités de libre-échange etc.), une formation exigeante et un accompagnement des producteurs. Face aux effets toujours plus spectaculaires du dérèglement climatique et à un contexte géopolitique incertain, il est indispensable de sécuriser les investissements et les revenus des producteurs. Telles seraient les conditions nécessaires pour relocaliser notre agriculture et produire durablement de quoi permettre à chacune et chacun de manger sain et à sa faim.

Convergence !

Les manifestations d'agriculteurs ne se réduisent pas à une cause sectorielle. L'heure est au dialogue entre les exploitants en colère et les autres travailleurs en lutte, eux aussi victimes des ravages quotidiens du capitalisme. Tous sont victimes de la mise en concurrence entre travailleurs, du développement de groupes monopolistes, de l'abandon des pouvoirs publics, de la perte criante de souveraineté alimentaire et industrielle ou encore des privations matérielles, notamment sur la manière de s'alimenter. De nombreuses mobilisations sont d'ores et déjà annoncées dans plusieurs secteurs : fonction publique, retraités, cheminots etc… L'heure est à la convergence pour mettre un coup d'arret à la politique de Barnier.

DANS L'AUBE, LA MOBILISATION A ÉGALEMENT COMMENCÉ

Dès lundi soir des agriculteurs ont bloqué symboliquement le rond-point de l'Europe à Troyes.

En effet, les producteurs de betterave (nombreux dans l'Aube) risquent d'être particulièrement touchés par la mise en place de ce traité. CGB, principal producteur de betteraves en France, a annoncé il y quelques jours à la presse que la mise en place du Mercosur représenterait une usine en moins rien que pour l'éthanol. La principale raison ? Le sucre, puisque le traité prévoit de grosses exonérations pour les droits d'entrée du sucre brésilien ou du Paraguay. Ce traité entraînera une plus grande concurrence entre les agriculteurs sud-américains et les européens !

Santé environnementale - Conférence de la Mutuelle AUBEANE en partenariat avec l'UPOPAUBE

UN ENGAGEMENT MAJEUR DE LA MUTUELLE AUBÉANE

Dans le cadre du mois de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et en partenariat avec l'UPOPAUBE (Université Populaire de l'Aube), la mutuelle AUBÉANE avait convié le 12 novembre, le docteur Pierre-Michel Perinaud, Président de l'association Alerte des médecins sur les pesticides , https ://alerte-medecins-pesticides.fr/, et aussi administrateur de : https :// secretstoxiques.fr/.

Le docteur Pierre-Michel Perinaud devant le public de la conférence

PAR ***LDA***

D'entrée le Président d'Aubéane rappelait à l'assistance venue en nombre, que la santé environnementale est un enjeu primordial pour la Mutuelle Aubéane. Pierre Michel Perinaud poursuivait par la présentation de son exposé en développant différents thèmes :

Début 2024, la mise en pause du plan ecophyto et l'abandon du NODU (nombre moyen de traitements par hectare) par le gouvernement Attal à la crise agricole, traduit un choix de marginaliser les données scientifiques.

À partir d'exemples pris dans l'actualité de cette dernière année (crise agricole, glyphosate, perturbateurs endocriniens), il a fait état de la mise à l'écart des données scientifiques portant sur les effets des pesticides (sur la biodiversité et sur les humains), le hiatus entre science réglementaire et science académique (Centre international de recherche sur le cancer, CIRC, et Institut national de la santé et de la recherche médicale, Inserm) concernant le glyphosate, l'absence de politique concrète de prévention concernant les perturbateurs endocriniens.

Le conférencier a poursuivi son exposé sur les coûts de cette politique en matière de santé publique pour aborder ensuite la question des solutions.

Comment faire bouger les choses ?

Les solutions ou du moins les réponses que nous pouvons apporter seraient de fonder la politique agricole sur l'ensemble des données scientifiques, soutenir l'engagement de recours juridiques européens initiés par *« Secrets Toxiques »* contre la ré-autorisation du glyphosate.

En matière de prévention concernant les perturbateurs endocriniens, une proposition de créer des ordonnances vertes. Par exemple pour les femmes enceintes, la prescription de ces ordonnances vertes serait composée de séances de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens et de fourniture de paniers de produits bio locaux (bienfaits pour l'économie locale, protection de la biodiversité…).

Alerter et informer le public sur la sous-évaluation de la toxicité des pesticides autorisés.

Pour conclure le Dr Périnaud a insisté sur l'intérêt de soutenir la coalition Secrets Toxiques et toutes les actions visant à alerter l'opinion publique sur la sous-évaluation de la toxicité des pesticides autorisés. Cela afin d'obtenir un changement des pratiques d'homologation des pesticides pour faire face aux dangers sanitaires et à la destruction en cours de la biodiversité.

Consciente des défis à venir et engagée dans cette lutte depuis de nombreuses années, la Mutuelle Aubéane est bien déterminée à poursuivre de telles actions de sensibilisation du grand public portant sur la santé environnementale (qualité de l'air, l'alimentation, les cosmétiques, les perturbateurs endocriniens, les ondes électromagnétiques, etc).

L'HUMEUR

DE GISÈLE MALAVAL

« VIVE LA LIBERTÉ, BORDEL ! »

Trump a créé pour E. Musk le Ministère de l'Efficacité gouvernementale, dont le but est de *« démanteler la bureaucratie gouvernementale »*, entendre : supprimer des fonctionnaires, privatiser et déréguler, un modèle adulé par le ministre français de la Fonction publique. Trump compte aussi, construire des prisons pour immigrés illégaux, expulser les clandestins déjà présents - ils sont 11 millions - qui travaillent souvent depuis longtemps dans des secteurs délaissés par les Américains, et qui participent à l'économie. Mais cette volonté de violence verbale et physique contraire à l'intérêt économique - ne parlons pas des droits de l'homme - est un affichage politique attendu par ses électeurs. Pour la même raison, en Italie, le sous-secrétaire d'État à la Justice, Delmastro, FDI, vient de présenter le nouveau modèle de véhicule pénitentiaire en disant : "*L'idée de faire savoir aux citoyens comment nous harcelons ceux qui sont derrière ce verre teinté, comment nous ne les laissons pas respirer, est pour moi une joie intime*". Milei avait ouvert la voie avec sa tronçonneuse faite pour tailler dans les dépenses publiques, ce qui fut fait : privatisations, dérégulations, suppression de 30 000 postes de fonctionnaires, d'aides à l'énergie, aux transports, aux collectivités. Suppression de 8 ministères sur 18, dont, évidemment, celui des Femmes. Il avait même bloqué des milliers de tonnes de denrées destinées aux soupes populaires pour détruire le "*business de la pauvreté*" car son ministère du Capital humain (affaires sociales…)* prétendait que 47% des associations les distribuant n'existaient pas. Bref, on allait voir ce qu'on allait voir !

On voit : le taux de pauvreté en Argentine a grimpé de 53% (+11% en 6 mois) et touche les moins de 30 ans et les retraités dont les pensions sont bloquées. 9 Argentins sur 10 disent ne pas boucler leur fin de mois. Le chômage est en hausse et la récession prévue fin 24 sera de -3,5%. Mais comme le dit Milei : *« Vive la liberté, bordel ! »*

* *Les denrées allaient être périmées, une Cour a ordonné leur distribution.*

L'ACTU DU PCF

BREVES

UN R DE FAMILLE

Les partis LR et RN, se partagent dans notre département les 3 sièges de députés. Nous pouvions nous attendre à un combat d'opinions marquant leurs différences. N'allons pas non plus jusqu'à rêver à une émergence d'idées de leur part, à un combat qui répondrait à l'attente de nos concitoyens. Que nenni !

Ce qui les divise est une pâle comparaison avec ce qui les unit. Entre LR et RN une porosité sans frontière existe bien au grand jour.

Des exemples il y en a à la pelle. La convergence idéologique, sur la sécurité, l'immigration, sur l'abrogation de la réforme des retraites, j'en passe et des meilleures, prouvent en réalité des options communes.

Pendant la campagne électorale, ils se disaient dynamiteurs d'un pouvoir à bout de souffle, Macron et sa bande n'avait qu'à bien se tenir. Qu'en est-il devenu de toutes ces promesses ?

Le LR, le plus petit parti de l'Assemblée nationale, a fourni au pouvoir macroniste un premier ministre en la personne de Michel Barnier, quant au RN, il s'est acoquiné de fait avec l'ancien commissaire européen en se révélant finalement être la planche de salut du gouvernement avec la promesse de ne pas le censurer.

Le but de cette alliance était bien de barrer la route au Nouveau Front Populaire et de maintenir une politique libérale. Pour leurs électeurs, le choix sera plus simple à l'avenir, ils tireront leur candidat à courte paille.

MÉMOIRE ÉGARÉE

Avant les dernières législatives, des sondages révélaient la pensée profonde de certains électeurs au sujet de RN, *« on ne l'a pas encore essayé »*. Cette petite phrase pour justifier le vote RN reposait sur la croyance qu'aucune expérience politique n'était à craindre et c'était oublier que notre pays avait déjà connu un régime d'extrême droite, collaborateur et fasciste avec Pétain et sa sinistre et sanguinaire milice. La France a subi d'autres épreuves du même genre avec l'OAS (Organisation de l'armée secrète) une organisation paramilitaire et séditieuse. Les Français ont la mémoire courte... comme disait Pétain...

Louis Michel

LA DÉPÊCHE DE L'AUBE A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN

JE M'ABONNE POUR UN AN

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail :

Tél :

☐ **Soutien : 40 € ou plus. 52 numéros** Version papier et numérique.

Cette formule vous permet d'offrir un abonnement à une personne de votre choix (joindre ses coordonnées)

☐ **20 € 52 numéros** Version papier et numérique.

Date : Signature

À retourner avec le règlement à :
La Dépêche de l'Aube, 22ter Avenue Anatole-France 10000 Troyes

ANNONCES LÉGALES

TRANSFERT DE SIEGE
DANS LE MÊME RESSORT
GROUPEMENT FORESTIER
FAMILLE PLAS
Au capital de 12 000 € porté à 512 000 €
Ancien siège social : 1 rue Paul Dubois
10000 TROYES
Nouveau siège social : 16 rue de la Paix
10000 TROYES
901 603 472 RCS TROYES

Nomination cogérance - Transfert de siège social - Augmentation du capital social
Aux termes d'une délibération en date du 26 octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la collectivité des associés du groupement forestier « GROUPEMENT FORESTIER FAMILLE PLAS » a décidé :
1/ de transférer le siège social du 1 rue Paul Dubois, 10000 TROYES au 16 rue de la Paix 10000 TROYES, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 (Siège social) des statuts.
2/ de nommer en qualité de cogérante Mme Sylvie PLAS, demeurant 12 bis rue des Noës 10000 TROYES, pour une durée de 6 années à compter de ce jour.
3/ de réaliser une augmentation du capital social de 500 000 € par apports en numéraire, les articles 6 (Apports) et 7 (Capital social) des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis. La Gérance

PHILM 2D
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 400 euros
Siège social : 4 Rue des Alouettes
10290 VILLADIN
852 467 745 RCS TROYES

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/10/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Philippe DESBORDES-DROIT, demeurant 4 Rue des Alouettes – 10290 VILLADIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 4 Rue des Alouettes – 10290 VILLADIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

ECLA
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 rue Val Lune,
10110 CELLES SUR OURCE
904 237 229 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 08 Novembre 2024, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Conseil et Assistance aux Entreprises et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS, le Président

DENDEN Société à responsabilité limitée
Transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 25 000 euros
Siège social :
68 Bis rue du Maréchal Leclerc
10110 MAGNANT
443 426 333 RCS TROYES

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 03/10/2024, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 03/10/2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 25 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Habib DENDEN.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Habib DENDEN
Demeurant 68 bis Rue du Maréchal Leclerc
10110 MAGNANT

Pour avis La Gérance

L.B.E
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 555 625 euros
Siège social : Route de Brienne
10150 CRENEY PRES TROYES
348 651 126 RCS TROYES

Suivant délibération en date du 28/09/2024, l'AGOA a nommé :
Le Cabinet Maërte Audit, domiciliée 27 avenue Pasteur, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2030.

Pour avis La Gérance

ETABLISSEMENTS
BROCARD PERE ET FILS
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 75 000 euros
Siège social : 4, Rue de Flacey
10410 THENNELIERES
612 880 153 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Hervé BROCARD, demeurant 4, Rue de FLACEY 10410 THENNELIERES, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4 Rue de Flacey – 10410 THENNELIERES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

Ets BROCARD PERE & FILS
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 75 000 euros
Siège social : 4, Rue de Flacey
10410 THENNELIERES
612 880 153 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 14/10/2024, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Hervé BROCARD, demeurant 4 Rue de Flacey – 10410 THENNELIERES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31/08/2024. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

LUNETTE COQUETTE
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 3 Rue Picard Vallot,
10350 MARIGNY LE CHATEL
822 913 430 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 01/11/2024, l'Associée Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social à l'activité de « permanence sur rendez-vous en pharmacie » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social 3 Rue Picard Vallot, 10350 MARIGNY LE CHATEL au 4 Rue des Alouettes – 10290 VILLADIN à compter du 01/11/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS - La Présidente

Par ordonnance en date du 31 octobre 2024 a désigné au visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 la SELARL CARDON - BORTOLUS prise en la personne de Maitre Alexandre BORTOLUS en qualité d'administrateur provisoire de la Copropriété 87 Rue Jean de la Fontaine, 10300 SAINTE-SAVINE, immatriculée au Registre des Copropriétés sous le numéro AB9337544, avec pour mission de :
Se faire remettre par la société requérante, Martinot Immobilier Troyes "Century 21" syndic de la copropriété Motel Savinien n'étant plus en exercice depuis le 26 octobre 2024, les fonds et l'ensemble des documents, pièces et archives du syndic dans un délai d'un mois à compter de la notification de la présente ordonnance, hormis la liste des copropriétaires qui sera remise dans la quinzaine de cette notification ; Administrer la copropriété, prendre toutes les mesures imposées par l'urgence ;
Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL CARDON - BORTOLUS dans un délai de trois mois à compter de la publication au BODACC.
L'ordonnance de désignation emporte suspension de l'exigibilité des créances en application du I de l'article 29- 3 de la loi du 10 juillet 1965, soit 12 mois

L'Administrateur Provisoire

SCP CAILLIEZ ET MAMAN
NOTAIRES ASSOCIES
A MARIGNY LE CHATEL

M. Philippe Gabriel Louis MARAND, Electricien, né à ROMILLY SUR SEINE (10100), le 14 avril 1982 et Mme Manuela LOPES, Salariée, née à TROYES (10000), le 01 avril 1981, demeurant à PRUNAY BELLEVILLE (10350), 4 impasse Saint Bernard, mariés à la Mairie de ROMILLY SUR SEINE (10100), le 20 juin 2009, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la séparation de biens.
Acte reçu par Me Louis MAMAN, notaire à MARIGNY LE CHATEL, le 17 octobre 2023.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Louis MAMAN, notaire à MARIGNY LE CHATEL, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Louis MAMAN

SCI J.C.P.M.V.
Société civile Immobilière en liquidation
Au capital de 762,25 euros
Siège social :
FOUCHERES 10260 3 rue des Commottes
Siège de liquidation :
3 rue des Commottes 10260 FOUCHERES
400 151 171 RCS TROYES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE réunie le 15/11/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 15/11/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Christophe DEVANLAY, demeurant 3 rue des Commottes 10260 FOUCHERES,
pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 rue des Commottes 10260 FOUCHERES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

Par ordonnance en date du 23 février 2023 a désigné au visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 la SELARL CARDON - BORTOLUS prise en la personne de Maitre Alexandre BORTOLUS en qualité d'administrateur provisoire de la Copropriété 19 rue Général Saussier, 10000 TROYES, immatriculée au Registre des Copropriétés sous le numéro AI1298744, avec pour mission de :
Se faire remettre par tout détenteur, les documents, pièces et ensemble des éléments en possession dans un délai d'un mois à compter de la notification de la présente ordonnance ;
Administrer la copropriété, prendre toutes les mesures imposées par l'urgence et convoquer une assemblée générale en vue de la désignation d'un syndic.
Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL CARDON-BORTOLUS sise 12 rue du Ravelin - 10000 TROYES dans un délai de trois mois à compter de la publication au BODACC.
L'ordonnance de désignation emporte suspension de l'exigibilité des créances en application du I de l'article 29- 3 de la loi du 10 juillet 1965, soit 12 mois

L'Administrateur Provisoire

AMENAGEMENT
DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Ophélie DELMOTTE, Notaire à EPERNAY (51200), 27 Place Léon Bourgeois, CRPCEN 51092, le 29 octobre 2024, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux (société d'acquêts) :
PAR : Monsieur Charles Aurélien BOYNARD, agriculteur, et Madame Emmanuelle Marie BLED, fiscaliste internationale, demeurant ensemble à FONTAINE-MACON (10400) 18 rue Lorin.
Monsieur est né à PROVINS (77160) le 22 mai 1983,
Madame est née à MEAUX (77100) le 25 août 1981.
Mariés à la mairie de FONTAINE-MACON (10400) le 9 avril 2011 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Agnès VAN GOETSENHOVEN, notaire à NOGENT-SUR-SEINE (10400), le 18 mars 2011.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale (Article 4 B du Code général des impôts).
Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

SCI PASTEUR
Société civile immobilière
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 8, rue des Ormées
10800 ROUILLY-SAINT-LOUP
RCS TROYES 480 335 348

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 2 novembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 8, rue des Ormées – 10800 ROUILLY SAINT- LOUP
au 71, rue de la Mouline – 33440 AMBARES ET LAGRAVE à compter du 2 novembre 2024,
et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Les modifications seront faites au Greffe du Tribunal de Commerce de TROYES.

Pour avis Le Gérant

SPECTACLE

A LIRE

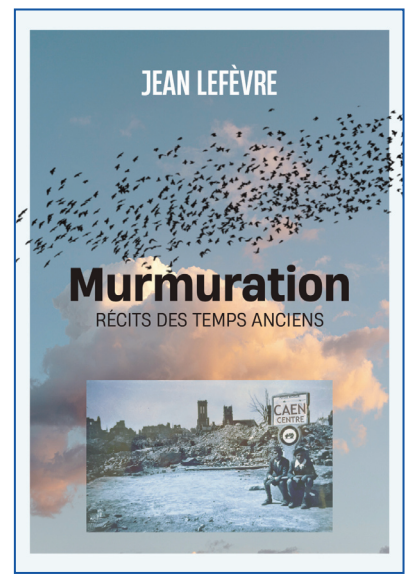

Murmuration

Avec MURMURATION Récits des temps anciens, une fois encore, Jean Lefèvre nous enseigne et nous enchante.

Valère Staraselski

Disponible à *La Dépêche de l'Aube*

12€

Chèque à l'ordre de Gérald Bazin

La Dépêche de l'Aube www.ladepechedelaube.org

Société nouvelle La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES Tél.: 03 25 73 32 82 - Fax: 03 25 73 84 13 - Mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr - SARL au capital de 300 €. Durée : 99 ans - Gérant-directeur de la publication : Jean LEFEVRE - Associés à parts égales : Jean Lefèvre, Anna Zajac, Hugues Petitjean, Pierre Mathieu, Geneviève Delabruyère - Inscription Commission Paritaire n° 1025 C 87550 - Abonnements : 1 an = 20 €- Régie, publicité, petites annonces : La Dépêche de l'Aube - Imprimerie LA DEPÊCHE DE L'AUBE 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES.